



# Carte d'identité

**Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie équipée d'une station d'enregistrement (les plus proches de Mane): sur RDV**

<b>Mairie de Saint-Girons :</b>  Place Jean Ibanes  0920 Saint-Girons  <b>Tél : 05 61 04 03 20</b>	<b>Mairie de Saint-Gaudens :</b>  Rue de Goumetx  31800 Saint-Gaudens  <b>Tél : 05 61 94 78 00</b>	<b>Mairie de Cazères :</b>  Pl. de L Hôtel de ville  31220 Cazères  <b>Tél : 05 61 98 46 00</b>	<b>Mairie d' Aspet :</b>  Pl. de la République  31160 Aspet  <b>Tél : 05 61 88 40 22</b>
--	--	---	--

**En Haute-Garonne**, la demande peut être déposée auprès de l'une des 28 communes suivantes : Aspet, Auterive, Bagnères de Luchon, Balma, Blagnac, Carbonne, Castanet-Tolosan, Castelginest, Cazères, Colomiers, Cugnaux, Fonsorbes, Fronton, Grenade, Lanta, L'Isle en Dodon, L'Union, Montastruc la Conseillère, Montgiscard, Muret, Nailloux, Plaisance du Touch, Revel, Saint-Lys, Saint Gaudens, Toulouse (Capitole et les Mairies Annexes cf la liste sur le site <https://www.toulouse.fr/web/demarches/identite> ), Tournefeuille et Villefranche de Lauragais :

En ligne :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne> ou prendre rendez-vous sur :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

2) Faire une pré-demande en ligne sur le site [ANTS.GOUV.FR](https://ants.gouv.fr)

> **Créez un compte ou connectez-vous avec France Connect et vos identifiants des impôts, de Ameli ou de La Poste**

> **Remplissez le formulaire de pré-demande. Vérifiez bien toutes les informations avant de valider.**

> **Notez le numéro de pré-demande délivré à la fin de votre démarche.**

> **Payez en ligne, si nécessaire, votre timbre fiscal dématérialisé et imprimez le justificatif.**



> Notez la liste des documents dont vous aurez besoin le jour de votre rdv en mairie.



***Pour une première demande ou un renouvellement :***

**Présentez les documents suivants :**

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes : La photo doit être prise par un professionnel habilité ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.
- 1 justificatif de domicile :

Il doit comporter votre nom et votre prénom et doit dater de moins d'un an.

Exemple :

- Facture de téléphone, facture d'électricité ou de gaz.
  - Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière) ou titre de propriété
  - Facture d'eau
  - Avis d'imposition ou certificat de non imposition
  - Justificatif de taxe d'habitation
  - Attestation ou facture d'assurance du logement
  - Relevé de la Caf: Caf : Caisse d'allocations familiales mentionnant les aides liées au logement
- 
- Vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**. Si votre commune de naissance est rattachée au système de vérification automatique «**COMEDec**», vous n'avez pas à fournir votre acte de naissance.

Liste des communes équipées sur : [ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation](https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation).



- Le n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)  
**Ces éléments peuvent différer selon votre situation, majeur ou mineur, situation particulière, carte perdue ou volée. Veuillez vous renseigner sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>**
- **Un timbre fiscal** (le cas échéant) de 25 euros à acheter lors de votre pré-demande ANTS, en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> , chez un buraliste ou au Trésor Public.
- **Pour les enfants mineurs** : le livret de famille, l'autorisation (encadré à compléter sur le formulaire Cerfa) et la pièce d'identité du représentant légal présent.
- **Pour une première demande** : vous devez également fournir un autre titre d'identité sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou un extrait de naissance avec filiation complète, daté de moins de 3 mois
- Prenez rendez-vous à la mairie de votre choix parmi la liste ci-dessus
  
- **VOL de votre titre d'identité** , veuillez en faire la déclaration à la Gendarmerie.
- **PERTE de votre titre d'identité** , veuillez remplir le [formulaire CERFA](#) Vous devrez présenter l'un ou l'autre de ces documents lors du rendez-vous en mairie ainsi qu'un timbre fiscal correspondant au titre à renouveler (CNI 25€, passeport adulte 86€, moins de 15 ans 17€, plus de 15 ans 42€).

### ***En cas de vol ou de perte de la pièce demandée***

Vous devez fournir un autre titre d'identité sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans. A défaut, vous fournirez :

- un extrait de naissance avec filiation complète, daté de moins de 3 mois,
- un document avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de transport, permis de chasse, carte d'étudiant...),
- un avis d'imposition ou de non-imposition.